DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2012.23 Participation de la commune à un groupement de commande avec la commune de Chonas-L'Amballan et le Syndicat Chonas-St-Prim pour l'achat d'une tondeuse professionnelle

L'an deux mille douze et le six mars,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 29 février 2012
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, , Michel CROS, Eric CLO, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Michel RODEL, Pierre GUILLET
Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET
Absents excusés : Franck DENOLLY, Pierre VALVERDE, Sylviane MONNOT

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL
Pouvoir de Franck DENOLLY à Eric CLO
Secrétaire de séance : Michel CROS

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal Chonas-Saint-Prim a décidé d'acheter une nouvelle tondeuse professionnelle pour l'entretien des terrains de sports.

Il signale que le S.I. propose de réaliser cet achat en un groupement de commande auquel la commune de Chonas-L'Amballan s'est déjà associée par délibération.

Il demande à l'assemblée de se prononcer quant à la participation de la commune de Saint-Prim à cet achat groupé ; ce qui permettra à la commune de pouvoir disposer de ce matériel professionnel selon besoins et les termes d'une convention tripartite à finaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions et 3 voix contre)

- **Donne son accord pour que la commune s'associe au Syndicat Intercommunal Chonas-Saint-Prim et à la commune de Chonas-L'Amballan, au sein d'un groupement de commande pour l'achat d'une tondeuse professionnelle.**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

P. BARRAUD